



Informations de base	
<p>2001/0005(COD)</p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p>	Procédure terminée
<p>Aide alimentaire: gestion et appui à la sécurité alimentaire</p> <p>Modification Règlement (EC) No 1292/96 1995/0160(SYN)</p> <p>Subject</p> <p>6.50 Aide d'urgence, alimentaire, humanitaire, aux réfugiés, Réserve d'aide d'urgence</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">DEVE</div> Développement et coopération			
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">BUDG</div> Budgets		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN		2365	2001-07-10
	Agriculture et pêche		2402	2001-12-19
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Développement			

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
11/01/2001	Publication de la proposition législative	COM(2001)0001 	Résumé
18/01/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
10/04/2001	Vote en commission, 1ère lecture		
16/05/2001	Décision du Parlement, 1ère lecture	T5-0253/2001	Résumé

10/07/2001	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
23/07/2001	Signature de l'acte final		
23/07/2001	Fin de la procédure au Parlement		
01/09/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		
19/12/2001	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/0005(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement (EC) No 1292/96 1995/0160(SYN)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 179 Règlement du Parlement EP 52-p1
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0253/2001 JO C 034 07.02.2002, p. 0164-0206 E	16/05/2001	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	COM(2001)0001  JO C 154 29.05.2001, p. 0108 E	11/01/2001	Résumé	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Règlement 2001/1726 JO L 234 01.09.2001, p. 0010	Résumé

Aide alimentaire: gestion et appui à la sécurité alimentaire

2001/0005(COD) - 23/07/2001 - Acte final

OBJECTIF : modifier le règlement 1292/96/CE concernant la politique et la gestion de l'aide alimentaire et des actions spécifiques d'appui à la sécurité alimentaire afin de l'adapter aux articles III et IV de la nouvelle convention relative à l'aide alimentaire de 1999 (approuvée par la décision 2000/421/CE du 13 juin 2000). MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Règlement 1726/2001/CE du Parlement européen et du Conseil. CONTENU : le règlement stipule que le Conseil, statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission et après avis du Parlement, fixe la partie incombant à la Communauté du montant global de l'aide en tonnes d'équivalent blé ou en valeur, ou en combinaison de tonnage et de valeur, prévu à la convention relative à l'aide alimentaire comme contribution totale tant de la Communauté que de ses États membres. ENTRÉE EN VIGUEUR : 01/09/2001.

Aide alimentaire: gestion et appui à la sécurité alimentaire

2001/0005(COD) - 16/05/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition (procédure sans rapport).

Aide alimentaire: gestion et appui à la sécurité alimentaire

2001/0005(COD) - 11/01/2001 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier le règlement 1292/96/CE concernant la politique et la gestion de l'aide alimentaire et des actions spécifiques d'appui à la sécurité alimentaire afin d'adapter son article 21 aux dispositions de l'article III de la nouvelle convention relative à l'aide alimentaire de 1999 (Décision du Conseil du 13 juin 2000 - 2000/421/CE). CONTENU : la Communauté est membre de l'accord international sur les céréales qui est constitué de deux instruments juridiques distincts: la convention sur le commerce des céréales de 1995 et la convention relative à l'aide alimentaire. Les développements suivants sont intervenus : la convention sur le commerce des céréales de 1995 a été prorogée jusqu'au 30 juin 2001 tandis que la nouvelle convention relative à l'aide alimentaire de 1999 a été approuvée par décision du Conseil du 13 juin 2000 ; cette convention restera en vigueur jusqu'au 30 juin 2002 inclus, sous réserve que la convention sur le commerce des céréales, ou une nouvelle convention sur ce commerce, demeure en vigueur jusqu'à cette date. La convention relative à l'aide alimentaire de 1999 a pour objectif de "contribuer à la sécurité alimentaire mondiale et d'améliorer la capacité de la communauté internationale à répondre aux situations d'urgence en matière alimentaire et aux autres besoins alimentaires des pays en développement". Le règlement 1292/96/CE du Conseil du 27 juin 1996 comporte notamment un article 21 dont le texte n'est plus adapté puisqu'il ne se réfère qu'aux seules céréales. Il est donc proposé de modifier l'article 21 du Règlement 1292/96/CE du Conseil conformément à la procédure de codécision qu'il implique.